



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations

Question écrite n° 120784

Texte de la question

Suite à la publication du rapport d'information sur les fraudes organisées à l'assurance chômage, une des propositions de la mission est d'assurer la représentation des services de l'emploi au sein du Comité national de lutte contre la fraude en matière de protection sociale. En effet, ce comité est composé des directeurs des organismes de sécurité sociale, des trois directeurs d'organismes de protection sociale, dont l'UNEDIC, et de onze directeurs d'administrations centrales concernées parmi lesquelles ne figure pas le ministère de l'emploi. M. Dominique Tian demande donc à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes de bien vouloir lui faire connaître ses intentions quant à la représentation des services de l'emploi au sein de ce comité.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120784

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2815